

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik =
Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band: 21 (1923)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZERISCHE Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik

ORGAN DES SCHWEIZ. GEOMETERVEREINS

REVUE TECHNIQUE SUISSE DES MENSURATIONS ET AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES GÉOMÈTRES

Redaktion: F. BAESCHLIN, Professor, Zollikon (Zürich)

Ständiger Mitarbeiter für Kulturtechnik: H. FLUCK, Dipl. Kulturingenieur, Neuchâtel, Case postale

Collaborateur attitré pour la partie en langue française: CH. ROESGEN, ingénieur-géomètre,

Genève, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville — Redaktionsschluß: Am 1. jeden Monats

□ Expedition, Inseraten- und Abonnements-Annahme: □

BUCHDRUCKEREI WINTERTHUR VORM. G. BINKERT, WINTERTHUR

Jährlich 12 Nummern
(erscheinend am zweiten Dienstag
jeden Monats)

und 12 Inseraten-Bulletins
(erscheinend am vierten Dienstag
jeden Monats)

No. 4

des **XXI. Jahrganges** der
„Schweiz. Geometerzeitung“.

10. April 1923

Jahresabonnement Fr. 12.—
(unentgeltlich für Mitglieder)

Inserate:

50 Cts. per 1spaltige Nonp.-Zeile

Remaniement parcellaire urbain et considérations générales sur la répartition des frais dans les remaniements parcellaires de terrains agricoles.

(Conférence faite par M. Ed. Jaquet, géomètre officiel à Montreux, à la réunion des géomètres de la Suisse romande, le 4 novembre 1922, à Lausanne.

Messieurs et honorés Collègues,

J'ai eu l'occasion de faire à Montreux un remaniement parcellaire urbain qui a nécessité de ma part une série d'études successives que je vais chercher à vous résumer et que je ferai suivre de quelques réflexions sur la question de la répartition des frais dans les remaniements parcellaires en général.

Le plan de mon exposé est le suivant:

Vous renseigner d'abord sur l'emplacement qu'occupe le territoire remanié, et sur les travaux exécutés avant la constitution du syndicat, puis vous parler du remaniement proprement dit, et enfin des réflexions que m'a suggérées l'exécution de cette entreprise.

Le territoire remanié est situé dans l'agglomération de Montreux, plus exactement dans le village de Clarens. Ensuite de l'extraordinaire développement de Montreux vers la fin du siècle dernier, et pour répondre à un besoin de plus en plus impérieux de créer des terrains susceptibles de recevoir des constructions, la Municipalité du Châtelard avait établi un